

Tableau comparatif des dispositifs 16-25 ans au ministère de la culture et de la communication

	Emplois avenir	Apprentissage	Service civique	Stage
Objectif	Accompagnement vers l'emploi par une 1ère expérience professionnelle assortie d'un parcours de qualification, permettant d'acquérir des compétences transférables.	Préparation d'un diplôme professionnel, du CAP au master, en alternance entre un centre de formation et un employeur public,	Apprentissage de la citoyenneté par un engagement et par l'action.	Dans le cadre d'un cursus d'études, acquisition de compétences en milieu professionnel prévues par le diplôme
Finalité et philosophie	Outil de la politique de l'emploi : insertion professionnelle + accompagnement social.	Accès à la qualification en travaillant. Pour l'employeur, contribuer à la formation des jeunes	Engagement citoyen, sur une mission d'intérêt général	Renforcer l'adéquation formation emploi par un lien plus fort des formations au milieu professionnel
Profil des jeunes	Jeunes sans qualification et les plus éloignés de l'emploi	Tous niveaux, tous profils, du niveau V au niveau I	Tous niveaux, tous profils	Jeunes préparant un diplôme comportant une période de formation en milieu professionnel
Nature juridique	CDD de droit privé (code du travail)	CDD de droit privé de type particulier (code du travail)	Contrat d'engagement (code du service national)	Régi par une convention de stage (code de l'éducation)
Durée	1 an renouvelable 3 fois	De 1 à 3 ans selon durée cursus	De 6 à 10 mois, 8 mois en moyenne	6 mois maximum par an
Types d'employeurs ou structures d'accueil au MCC	EPA et EPIC Exclu juridiquement dans les services de l'Etat	Plan 2015 secteur non industriel et commercial : centrale, DRAC, SCN, EPA. EPIC sous droit commun	EPA, EPIC et SCN accueillant du public. Pas en centrale ni en DRAC	Administration centrale, DRAC, SCN, EPA et EPIC.
Articulation par rapport à l'emploi	Le jeune est sur un poste de travail, à temps plein, assorti d'une formation. Emploi hors plafond. Circulaire 2012 non substitution à l'emploi statutaire.	Le jeune est sur un poste de travail à temps plein pour le temps qu'il passe chez l'employeur. Emploi hors plafond. Guide apprentissage DGAFP : «La tâche confiée à l'apprenti doit correspondre à un véritable poste de travail au sein de l'administration ». Les fiches de poste sont publiées sur la BIEP apprentissage.	Non substitution à l'emploi. Pas de relation de subordination. Au moins 24h par semaine. Le jeune n'est pas sur un poste de travail ni sur un emploi. Le volontaire ne doit pas être indispensable au fonctionnement de la structure, intervient en complémentarité des agents. Cadrage par la note du 2 juillet, par l'agrément, contrôles par l'agence du service civique.	Pas de tâches habituellement exécutées par un agent ou salarié. Temps plein. Le jeune n'est pas sur un poste de travail ni sur un emploi. Le stagiaire ne peut pourvoir un emploi permanent, remplacer un salarié absent, occuper un emploi saisonnier, contribuer à un surcroît d'activité
Perspectives recrutement par la structure	Le jeune doit avoir acquis des compétences transférables et est accompagné par le service public de l'emploi pour la sortie de l'emploi d'avenir.	L'apprentissage n'est pas un pré-recrutement. Il peut contribuer à la constitution de viviers de recrutement par concours.	Sans objet	Sans objet

Réalisé 2015	Près de 300 contrats depuis 2012 en EP, plusieurs milliers de contrats dans le secteur culturel	95 recrutements à la rentrée 2015 dans le cadre du plan.	28 volontaires accueillis en EP en 2015, plus de 6000 volontaires accueillis en « culture et loisirs »	-
Objectifs 2016	Prioritairement, accompagnement des sorties du dispositif des 1ères cohortes accueillies.	175 apprentis en formation à la rentrée 2016	300 volontaires en EP et SCN, 10 000 en « culture et loisirs »	-
Rétribution / indemnisation du jeune	1428 € (SMIC)	De 364 € à 1400 € selon âge, année formation, niveau diplôme (25 % à 98 % du SMIC)	467 € + 106 € = 573€ + 106€ pour boursiers ou RSA	554 € par mois si supérieur à 2 mois